



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 06 SEPTEMBRE 2023 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DES HAMEAUX DU GOLLET, D'ORSIN, DES GRANGES

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Véronique CLEVY, Nadine CHAMBEL, Alain DELACHAT, Patrice BIBIER-COCATRIX.

Excusée Municipalité : Monique RACT.

Services municipaux : Marc SIROP, Laurent CLAUDEL.

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL.

Après avoir remercié l'assemblée présente, Monsieur le Maire rappelle que ces réunions de secteurs ont été remises en place à l'issue de la période de Covid, à raison de deux réunions sur le mandat.

Il est précisé que dans le cadre de l'arrivée du Tour de France en juillet 2023, des travaux importants de reprise des enfouissements de réseaux (Eau potable/Eaux usées) ont été entrepris sur la route d'Orsin et la route du Bettex pendant près de 9 mois, en coordination avec le Conseil départemental.

Concernant le suivi de ces chantiers, plusieurs remarques sont formulées par l'assemblée sur des dégâts constatés sur les accès aux riverains (clôtures, enrobés de jonction, boîtes aux lettres). A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que ces aléas de chantier doivent faire l'objet d'un courrier par chaque riverain concerné auprès du Conseil départemental maître d'ouvrage à l'adresse du Centre d'Exploitation des Routes Départementales dont le siège est à Passy.

Une demande est formulée pour la pose d'un miroir à l'arrêt bus du Gollet. Monsieur le Maire rappelle que la pose de ce type d'équipement est proscrite sur les routes départementales hors agglomération en raison du risque d'accidents qu'engendrent ces dispositifs. Il est également précisé que les transports par bus sont organisés par la Région Aura et non la Commune.

Il est demandé dans quel délai les enrobés du lotissement sur le secteur du Creux sont programmés. Monsieur le Maire précise que ce lotissement est sous mandat privé. Ainsi les finitions sont à la charge du lotisseur et non à la commune.

Dans la continuité de ce propos, il est également demandé par une partie de l'assemblée la planification de reprise des enrobés de la route des Granges d'Orsin. Sur ce point, Monsieur le Maire précise que des travaux d'eau doivent se faire avant la reprise des enrobés.

A la suite d'une remarque d'un riverain, le virage au-dessus du bâtiment "Fleur des Neiges" ne fera pas l'objet de la pose de barrières de sécurité, ce secteur ne relevant d'aucune difficulté de trajectoire particulière pour les véhicules.

Il est également demandé par l'assemblée quel traitement pourrait être envisagé au carrefour du chemin du Creux et de la route des Granges d'Orsin. Lors d'épisodes de fortes pluies, le ravinement sur la chaussée est important. Monsieur le Maire mandate les services techniques pour qu'une visite de site et des propositions de régulation des écoulements soient proposées.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

La bande cyclable en bordure de la route départementale menant au Bettex est saluée par l'assemblée. Cependant le nettoyage de cette voie serait utile pour permettre aux cyclistes d'évoluer en sécurité. Monsieur le Maire demande aux services qu'une information soit transmise au CERD pour le nettoyage régulier de ce bord de route.

Des baisses de pression sont constatées dans les maisons au niveau du virage d'Orsin et ce malgré l'intervention des services de l'eau de la commune. Monsieur le Maire demande à ce que le service se rende à nouveau sur place pour identifier le point de difficulté.

Lors de la représentation dans la salle Montjoie du festival "Théâtre dans les alpages", les spectateurs ont pu relever un manque de qualité du son. Monsieur le Maire demande aux services de transmettre cette information aux organisateurs de ce festival.

Suite à une interrogation de l'assistance, Monsieur le Maire précise que la politique menée depuis 2001 sur la fiscalité tend à la baisse des taux. La possibilité de surtaxe sur les logements vacants qui est offerte aux collectivités n'a pas été retenue pour l'heure par la municipalité.

Le pont des Pissenlits connaît un affaissement régulier par une action cumulative de glissement des terres et de surcharge des véhicules circulant sur cet axe. Un projet de reconstruction est à l'étude pour le budget 2024.

En réponse aux interrogations sur l'accès à la fibre dans les foyers, Monsieur le Maire précise que le Syane porte ce projet de construction des grosses artères de desserte. Sur le territoire de Saint Gervais, comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme, la mise en souterrain de tout nouveau réseau est obligatoire.

L'évolution de la gare SNCF est en cours de réflexion avec le Conseil départemental, la Région, SNCF Réseaux ainsi que Gares et connexions. L'objectif est de tendre vers une réhabilitation des locaux en intégrant des nouvelles fonctionnalités (espaces culturels d'arts et d'histoire, gare du Tramway du Mont-Blanc,...).

Les travaux de l'ascenseur valléen et de l'ascenseur à eaux usées ont débuté. La livraison de ces appareils est programmée au printemps 2024.

La démolition de la télécabine du DMC reliant le Châtelet au Bettex est programmée en avril 2024 avec une réouverture de la nouvelle ligne en décembre 2024.

Une évolution du transport urbain "Facibus" vers une offre à l'année est à l'étude avec un maillage de tous les dispositifs de transports publics existants (Transport à la demande, Lignes régionales) et ce en lien avec l'ouverture prochaine de l'ascenseur valléen.

Pour permettre un accès à des tarifs modérés des remontées mécaniques, Monsieur le Maire rappelle que l'association locale « Vivre à Saint Gervais » négocie un tarif de groupe avec la STBMA.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX